

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2013

DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AUX OUTRE-MER - (N° 1302)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par

M. Gomes, Mme Sonia Lagarde et M. Tuaiiva

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette suppression s'imposera si, dans l'article 13 du projet de loi organique, les communes ont été ajoutées à la liste des collectivités autorisées à créer des sociétés publiques locales, comme cela est proposé dans un amendement au projet de loi organique.